2009

FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Member of

INDUFED Sustainable goods

www.vgi-fiv.be

Table des matières

CORPORATE | LES ASSEMBLEES GENERALES, LES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET LA NAISSANCE D'inDUfed

P. 3 Assemblée générale ordinaire du 20/5/2009 de la FIV
P. 4-7 Naissance d'inDUfed
P. 8 Assemblée générale extraordinaire du 15/12/2009 de la FIV
P. 8 Conseils d'administration de la FIV
P. 9-10 Contribution belge à la campagne de promotion de la FEVE

ORGANISATION INTERNE DE LA FIV

P. 11-12 Mission
P. 13 Conseil d'administration
P. 14 Conseil d'administration de VGI-Vlaanderen
P. 15 Organisation interne
P. 16 Représentation dans les autres organismes verriers
P. 17 Représentation des organismes verriers belges
P. 18 La FIV représente et/ou défend les intérêts de ses membres dans de nombreux organes

REALISATIONS MARQUANTES DES DEPARTEMENTS EN 2009

P. 19-22 Département économique
P. 23-30 Département social
P. 31-38 Département environnement et technique

CONGRES ET STUDENT'GLASS AWARD

P. 39-40

FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE

Editeur respopnsable:
Roland DERIDDER, Administratreur délégué

FEDERATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE asbl
Boulevard de la Plaine 5, 1050 Bruxelles
N°entreprise: 0406 675 666

TEL: 02/542.61.20
FAX: 02/542.61.21
e-mail: info @ vgi-fiv.be

La FIV, son conseil d'administration et ses membres se sont particulièrement mobilisés cette année pour finaliser, en fin d'année, une collaboration avec deux autres fédérations industrielles : FETRA (les transformateurs de papier et carton) et GSV (le groupement de la sidérurgie).

CORPORATE :

les Assemblées Générales, les Conseils d'Administration et la naissance d'inDUfed

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2009 DE LA FIV

L'assemblée a, comme chaque année, approuvé les comptes (2008), le budget (2009) ainsi que le maintien du taux des cotisations au même niveau que celui de l'année précédente comme proposé par le conseil d'administration.

L'Assemblée générale a aussi acté la cessation de fonction de Monsieur O. du Boucheron en qualité de Vice-Président, Monsieur J-F Héris reste quant à lui Président de la FIV.

Cette assemblée a également avalisé :

- la nomination de Messieurs E. Dupuy, A. Marques, J. Morsink et F. Verriest en qualité d'administrateurs;
- la cessation de fonction de Messieurs C. Cochet, V. Guillé et C. Regnault;
- ainsi que le renouvellement du mandat de Monsieur Frederic Meyvaert.

Elle a également approuvé la poursuite de négociations en vue du rapprochement actuel avec COBELPA et le Groupement de la Sidérurgie.

NAISSANCE D'INDUFED

Pour rappel un protocole de coopération avait déjà été signé le 16 juin 2008 entre COBELPA (fabricants de papier) et la FIV. Des pourparlers s'étaient ensuite engagés en vue d'un rapprochement des deux associations avec le Groupement de la Sidérurgie. Dans une opération parallèle, COBELPA concevait un plan de rapprochement avec FETRA (transformateurs de papier et carton).

Les membres du Groupement de la Sidérurgie et ceux de la FIV ont approuvé le projet de business plan en vue d'une collaboration « Verre/Acier/Papier » sous une coupole dénommée inDUfed. Les membres de COBELPA l'ayant refusé, il a été décidé de mettre fin à l'accord de coopération signé entre la FIV et COBELPA et ce, malgré la bonne intégration des équipes des deux fédérations pendant la période transitoire.

La FIV a alors décidé d'accélérer ses pourparlers avec le Groupement de la Sidérurgie et FETRA en vue d'une collaboration à trois.

Ces négociations ont abouti à la signature, le 30 septembre 2009, d'un protocole de coopération entre la FIV, GSV et FETRA. (En voici le contenu intégral) ➡

Le protocole de coopération ainsi que le business plan ont ensuite été approuvés par les conseils d'administration des trois associations.

Lors d'une conférence de presse du 9 décembre, les Présidents de la FIV, du Groupement de la Sidérurgie et de FETRA ont annoncé officiellement la création de la plateforme inDUfed et le déménagement des trois fédérations sur un même plateau dès le 1er janvier 2010.

Les trois associations conservent toutefois leur structure et moyens propres. Après deux ans, il sera évalué si une fusion est une solution viable.

« 1. GSV, le Groupement de la Sidérurgie, FETRA, la Fédération des industries transformatrices du papier et du carton, et FIV, la Fédération de l'Industrie du verre, ont pris conjointement la décision de coopérer de manière fonctionnelle. Cette coopération concerne les structures fédérales et celles régionales sises en Flandre, en Wallonie et Bruxelles. »

2. La collaboration vise – outre le domaine du lobbying – la mise en commun des compétences permettant un approfondissement des actions. Ils tenteront, tout en veillant scrupuleusement à respecter l'autonomie de leurs propres structures décisionnelles, d'aboutir à une prise de position commune sur la problématique environnementale, les questions économiques et l'énergie, le marché du travail, les questions sociales, l'innovation, la recherche et le développement. Toutefois, dans les domaines spécifiquement sectoriels, les trois fédérations agiront séparément avec leurs propres structures et leurs propres moyens. »

3. La coopération aura dès à présent comme objectif de créer une synergie entre les trois fédérations, dont l'infrastructure et les équipements pourront être communément mis à profit en un seul lieu. »

4. *Les positions communes seront, après approbation conformément aux procédures propres à GSV, FETRA et FIV, défendues conjointement au niveau requis ou auprès des instances compétentes, soit européennes, fédérales ou régionales. Les prises de position conjointes pourront également donner lieu à des publications, des articles ou communiqués de presse communs, ainsi qu'à une défense commune de nos positions dans les organisations patronales interprofessionnelles. »*

5. *En outre, les fédérations s'épauleront mutuellement afin d'assurer un excellent suivi de tous les thèmes et sujets pouvant exercer une influence sur le secteur de la production d'acier et de produits sidérurgiques, la transformation de papier et carton ou pour l'industrie de la production et de la transformation du verre. La coopération des responsables des trois fédérations sera requise chaque fois que la situation l'exigera. Elle doit se concrétiser, à titre d'exemple, par la délégation d'un représentant unique mandaté aux réunions où les sujets abordés seraient d'intérêt commun. Un rapport sera ensuite dressé aux trois fédérations. »*

6. *Pratiquement, les commissions internes, chargées de l'environnement, des affaires sociales, de la sécurité et de l'énergie seront composées conjointement. »*

7. *GSV, FETRA et FIV se déclarent disposés à élargir leur lien de coopération à d'autres fédérations de secteurs industriels qui souhaiteraient s'y associer et répondant aux mêmes besoins, sans que ceci ne revêt un caractère concurrentiel à l'encontre des actions menées par d'autres groupements ou fédérations. »*

8. *Après un an d'activité commune au travers des commissions, ils procèderont à l'évaluation de cet accord de coopération et ajusteront en cas de nécessité leur politique en fonction des résultats obtenus ou des objectifs réalisés. »*

9. *La collaboration ne peut être résiliée par chaque partie qu'après 2 ans, soit au 31.12.2011, moyennant un préavis de 6 mois destiné à finaliser les actions en cours. Si la collaboration venait à prendre fin, aucune des trois parties ne sera redevable d'un quelconque dédommagement. »*

10. *Le nom proposé pour l'association est « inDUfed. »*

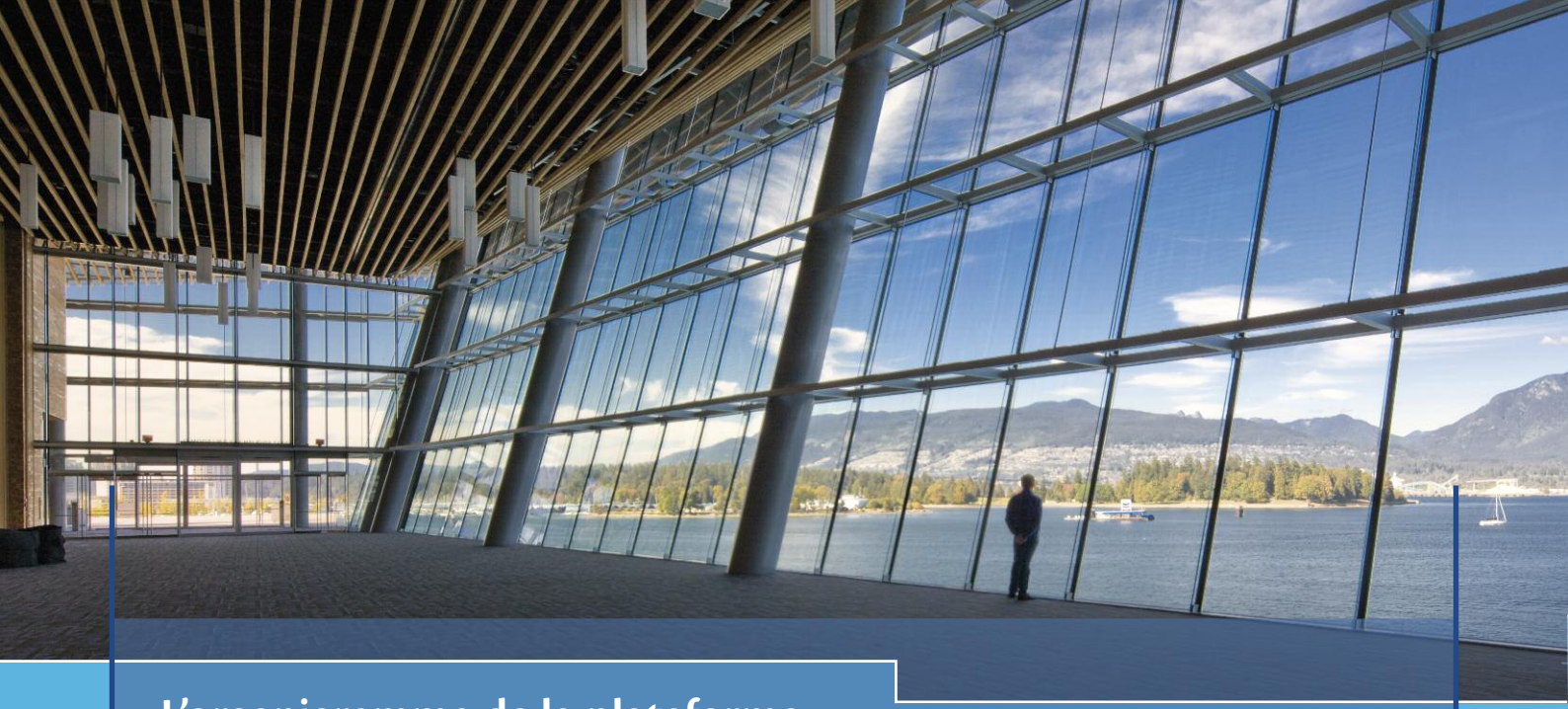

L'organigramme de la plateforme est le suivant

The Federation of Glass, Steel & Transformation of Paper Industries
TRANSVERSAL ORGANIGRAM 1/4/2010

GENERAL MANAGER
Robert W. JOOS

OPERATIONS & HR MGR
Lieve VANLIERDE

STRATEGIC & EXTERNAL RELATIONS MGR
Roland DERIDDER

ENERGY & ENVIRONMENT
Luc BRAET
Stefan DE KEIJSER
Silvie MYNGHEER
Ilse VERVLOET
Luc DUMONT

SOCIAL RELATIONS & SAFETY
Lieve VANLIERDE
Yves JACOBS
Sophie ROSMAN
Christine ETIENNE
Françoise BOUCHER

ECONOMICS
Claire EELENS
Pascale DESTREBECQ
Frédéric NELLENS
Yvan SOUMOY
Serge HAVAUX
Albert HAMAIDE

ADMINISTRATION
Cora DE GREEF
Kristel BIJNENS
Anne-Sophie CARTON
Linda TIEBOUT

INDUFED
Sustainable goods

Le logo choisi reflète les caractéristiques communes et essentielles des entreprises des trois secteurs à savoir des activités de production de biens durable et recyclables

IN ➡ **POUR INDUSTRIE**
DU ➡ **POUR DURABLE**
FED ➡ **POUR FÉDÉRATION**

Les 3 secteurs représentent ensemble:

- 543 entreprises
- un chiffre d'affaires de près de 18 milliards €
- un personnel occupé de près de 36.000 personnes

Les 3 fédérations regroupent 142 membres, occupent à l'heure actuelle quelque 21 collaborateurs et disposent de plus de 60 mandats dans divers organismes et associations.

	STEEL	GLASS	PAPER CONVERTING	TOTAL
TURNOVER (Million €)				
2007	12.000	2.820	3.352	18.172
2008	11.000	2.800	3.477	17.277
ADDED VALUE (Million €)				
2007	2.550	707	1.200 *	4.457
PRODUCTION (Million t)				
2007	10,7	1,4	2.130 Million €	-
2008	10,7	1,3	2.098 Million €	-
EXPORT (Million €)				
2007	8.300	2.477	1.584	12.361
2008	8.200	2.371	1.799	12.370
EMPLOYMENT				
2007	16.960	9.030	9.718	35.708
2008	16.933	9.070	9.595	35.598
NUMBER OF MEMBERS				
2008	13	44	80	142

** Production et transformation du papier réunis*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2009 DE LA FIV

Cette assemblée générale avait comme 1er point à son ordre du jour le déménagement de la FIV au 5 Bld de la Plaine à 1050 Bruxelles à partir du 1er janvier 2010. Les membres ont approuvé à l'unanimité ce changement d'adresse du siège social.

GSV et FETRA feront de même si bien que les trois associations travailleront sur un même plateau, ce qui favorisera les collaborations et synergies.

Un «journée de présentation» le 17 décembre et un Team building résidentiel les 4, 5 et 6 février 2010 à La Roche ont encore consolidé l'esprit de l'équipe.

Le second point concernait le remplacement de Monsieur J. Ruth par Monsieur H. Jacquemin en qualité de membre du conseil d'administration.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA FIV

Le conseil d'administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2009: les 4/3, 20/5, 7/10 et 15/12.

A l'issue de cette assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2009, il se composait des personnes suivantes:
Messieurs J-F. Heris (Président), R. Engelen (Vice-président) R. Deridder (Administrateur délégué), M. Bouckaert, F. Deknudt, E. Dupuy, M. Durant, P. Gérard, H. Jacquemin, B. Marchand, A. Marques, J-M. Meunier, F. Meyvaert, J. Morsink, F. Symoens, P. van Rhede van der Kloot, F. Verriest et R. Wasson.

En dehors des préparations aux assemblées générales (activité au cours de l'exercice précédent, budget, comptes, taux de la cotisation à proposer, collaboration avec d'autres fédérations et création d'inDUfed, déménagement de la Fédération, modifications statutaires etc…) dont il a été question ci-dessus, les questions suivantes ont, entre autres, été débattues:

- CCT verre + miroiterie 115
- CCT employés 218
- Statut unique ouvriers/employés
- Chômage économique employés et autres mesures anti-crise
- Hausse des cotisations sociales pour le fonds de fermeture
- Plan de prévention emballages 2010 - 2013
- L-gaz
- ETS post 2010
- Wallonie : Accord de branche post 2012
- Energieconvenanten Vlaanderen
- MBO NOx (Vlaanderen)
- Contribution APETRA
- Présidence belge U.E.
- 6ème Pôle wallon
- Actitivités avec d'autres associations : FEB / VBO, UWE, INUSTRIE VLAANDEREN / VOKA, BECI, CEFOVERRE, FEBELIEC, CPIV, InV, Glas for Europe…

CONTRIBUTION BELGE À LA CAMPAGNE DE PROMOTION DE LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DU VERRE D'EMBALLAGE (FEVE)

La Fédération Européenne du Verre d'emballage a décidé que 2009 serait l'année de démarrage d'une vaste campagne européenne à long terme en vue de promouvoir les qualités et l'image positive que revêt l'emballage en verre et inciter ainsi le consommateur à choisir ce type d'emballage pour tous ses produits alimentaires chaque fois que c'est possible. Bruxelles a été choisie pour le démarrage de la campagne.

Dénommée «Friends of Glass», cette campagne s'adresse avant tout au consommateur et a pour but de lui montrer les principales qualités du produit:

- Il est à transparent (on voit ce qu'on y met);
- éco-design (la traditionnelle bouteille de Coca-cola, les bouteilles originales de vin ou d'huiles);
- bon pour la santé (pas de migration avec le contenu);
- bon pour l'environnement. Les emballages en verre sont recyclables à 100% et chaque fois que l'on recycle une bouteille en verre, on économise autant d'énergie que pour faire fonctionner un lave-vaisselle pendant 10 minutes.

Parmi les initiatives de Friends of Glass en 2009:

- une enquête de consommation au niveau européen;
- présentation de l'enquête lors d'une «conference call» internationale;
- un site internet: **www.friendsofglass.com** et **www.bloginabottle.com**;
- une «Choose Glass Week» au Shopping de Woluwe (Bruxelles) du 21 au 27 septembre 2009;
- des événements médiatiques dans de nombreux pays: la Belgique, l'Autriche, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne et le Portugal;
- un «FEVE open day» le 29 septembre avec comme thème le LCA (Life Cycle Analysis);
- plusieurs actions via Internet: Twitter, une page sur facebook (www.facebook.com), Flickr etc…

Lors de l'événement belge réservé à la presse européenne, le 22 septembre,
Monsieur Liher IRIZAR, Directeur général de Vidrala (Belgique) a exposé la situation dans le pays:

- Vidrala a vendu **60 modèles différents de bouteilles** en 2008;
- les meilleurs modèles vendus sont les bouteilles de Spa, Bru et Schweppes;
- le tonnage de verre recyclé utilisé par Vidrala a dépassé le **demi-million de tonnes** en 2008;
- le taux de recyclage en Belgique est le plus élevé d'Europe : **95,8%**;
- la Belgique est un des plus grands exportateurs verriers d'Europe;
- 97% de l'échantillon des personnes interrogées par l'enquête préfèrent les bouteilles en verre pour le vin et les spiritueux.

ORGANISATION INTERNE DE LA FIV

Mission

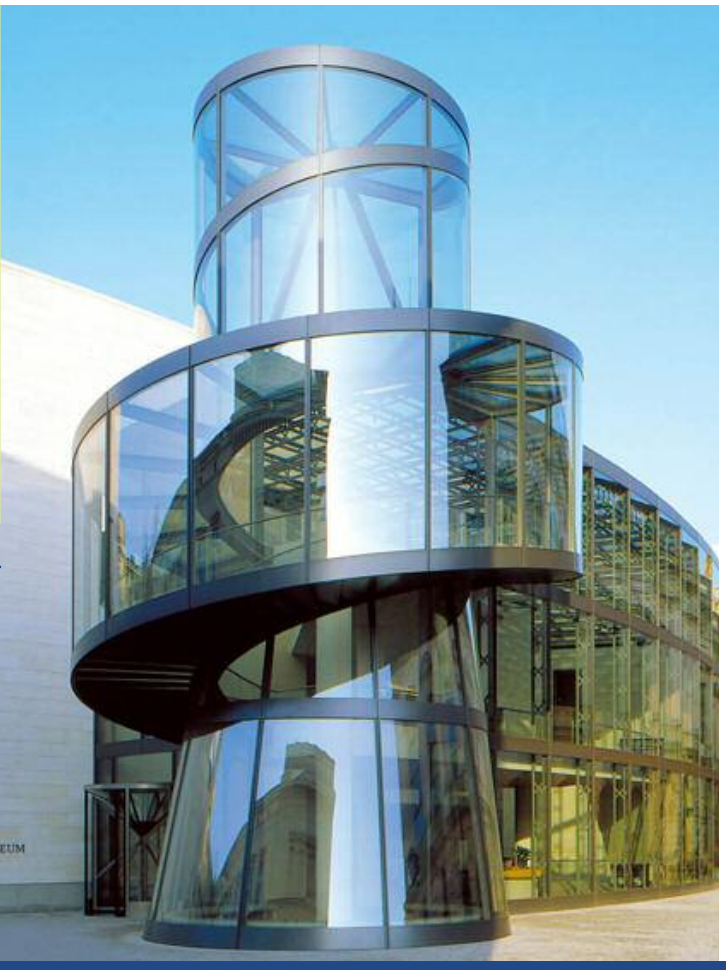

Constituée en 1947, la Fédération de l'Industrie du Verre:

- groupe presque la totalité des entreprises belges qui ont, à l'échelle industrielle, une activité de production et/ou de transformation du verre;
- se charge de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises verrières;
- diffuse une information rapide, de qualité et de premier plan;
- lance des campagnes de promotion du secteur ou de certains produits verriers en particulier (ex: vitrages HR, vitrages de contrôle solaire, vitrages acoustiques, verre feuilleté);
- fonde son action sur une étroite collaboration avec ses affiliés (contacts permanents avec les entreprises, commissions et groupes de travail, conseil d'administration);
- agit en tant que porte-parole officiel de l'industrie du verre auprès des autorités publiques, des groupes sociaux et de toutes les organisations régionales, fédérales et internationales désireux de dialoguer avec elle;
- participe financièrement et activement aux travaux d'autres organismes professionnels tant régionaux que fédéraux ou internationaux. C'est le cas en particulier du BECI (Région bruxelloise)., de l'U.W.E, du V.O.K.A., de la F.E.B. et du Comité permanent des Industries du Verre européennes (C.P.I.V.). →

www.vgi-fiv.be

Ce dernier, qui a pour mission d'assurer la défense des intérêts de l'industrie du verre auprès de l'Union européenne, travaille également en étroite collaboration avec les organisations verrières internationales à caractère sectoriel qui traitent, elles, de problèmes plus spécifiques à chaque branche d'activité.

Le Président et les Vice-Présidents sont élus par le Conseil d'administration pour un terme de trois ans. L'équipe permanente de la Fédération est formée d'un Administrateur délégué assisté de collaborateurs spécialisés dans chacun des domaines qui relève des compétences de la F.I.V.: social, économique, juridique, technique et environnement.

Le Président, **J. F. Heris**

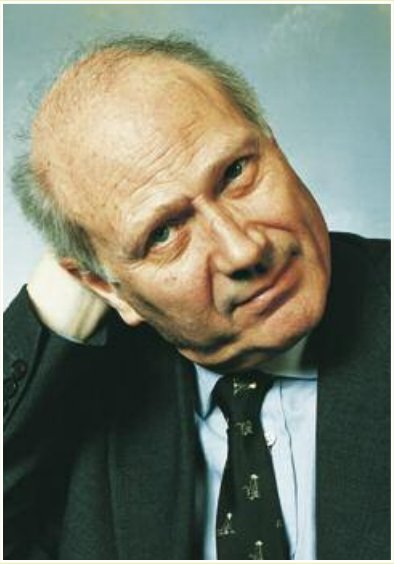

L'Administrateur délégué, **R. Deridder**

ORGANISATION INTERNE DE LA FIV

Conseil d'administration

PRÉSIDENT

J.F. HERIS
Président & C.E.O.
AGC GLASS EUROPE
Chaussée de La Hulpe 166
1170 BRUXELLES

VICE-PRÉSIDENT

R. ENGELEN
Technisch Directeur
EMGO N.V.
Balendijk 161
3920 LOMMEL

FIV - VGI

R. DERIDDER
Administrateur délégué
F.I.V. asbl
Boulevard de la Plaine 5
1050 BRUXELLES

MEMBRES

M. BOUCKAERT
Voorzitter-Gedelegeerd Bestuurder
SOLIVER N.V.
Groenenherderstraat 18
8800 ROESELARE

F. DEKNUDT
Gedelegeerd Bestuurder
SPIEGELFABRIEK DEKNUDT N.V.
Kasteelstraat 10
8540 DEERLIJK

E. DUPUY
Dir. Gén. & Adm. Délégué
SAINT-GOBAIN GLASS BENELUX S.A.
Rue des Glaces nationales 169
5060 SAMBREVILLE

M. DURANT
Administrateur délégué
DUROBOR S.A.
Rue Mademoiselle Hanicq 39
7060 SOIGNIES

P. GERARD
Vice-Président
Manufacturing & Research
PITTSBURGH CORNING EUROPE N.V.
Lasne Business Park
chaussée de Louvain 431, Building F
1380 LASNE

B. MARCHAND
Vice-Président
SRIW
Avenue Destenay 13
4000 LIEGE

A. MARQUES
Administrateur délégué
SAINT-GOBAIN SEKURIT BENELUX S.A.
Rue des Glaces nationales 169
5060 SAMBREVILLE

J. M. MEUNIER
Vice-Président
AGC GLASS EUROPE
chaussée de La Hulpe 166
1170 BRUXELLES

F. MEYVAERT
C.E.O.
MEYVAERT GLAS N.V.
Dok Noord 3
9000 GENT

J. MORSINK
Algemeen Directeur
SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS
Industrielaan 129
1070 BRUSSEL

H. JACQUEMIN
C.E.O.
3B-THE FIBREGLASS COMPANY
Route de Maestricht
4651 BATTICE

F. SYMOENS
Algemeen Directeur
POLYPANE N.V. Glasindustrie
Nederlandstraat 5
9140 TEMSE

P. VAN RHEDE VAN DER KLOOT
Vice-Voorzitter HR & Communication
AGC GLASS EUROPE
Terhulpsesteenweg 166
1170 BRUSSEL

F. VERRIEST
Directeur Marketing
SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS
Industrielaan 129
1070 BRUSSEL

R. WASSON
Plant Leader
KNAUF INSULATION S.A.
Rue de Maestricht 95
4600 VISE

Conseil d'administration VGI-Vlaanderen

PRÉSIDENT

R. ENGELEN
Technisch Directeur

EMGO N.V.
Balendijk 161
3920 LOMMEL

MEMBRES

F. MEYVAERT
Gedelegeerd Bestuurder
MEYVAERT GLAS N.V.
Dok Noord 3
9000 GENT

F. SYMOENS
Algemeen Directeur
POLYPANE N.V. Glasindustrie
Nederlandstraat 5
9140 TEMSE

F. DEKNUDT
Gedelegeerd Bestuurder
SPIEGELFABRIEK DEKNUDT N.V.
Kasteelstraat 10
8540 DEERLIJK

F. VERRIEST
Voorzitter
UITVOEREND COMITE VGI

ORGANISATION INTERNE DE LA FIV

Organisation interne

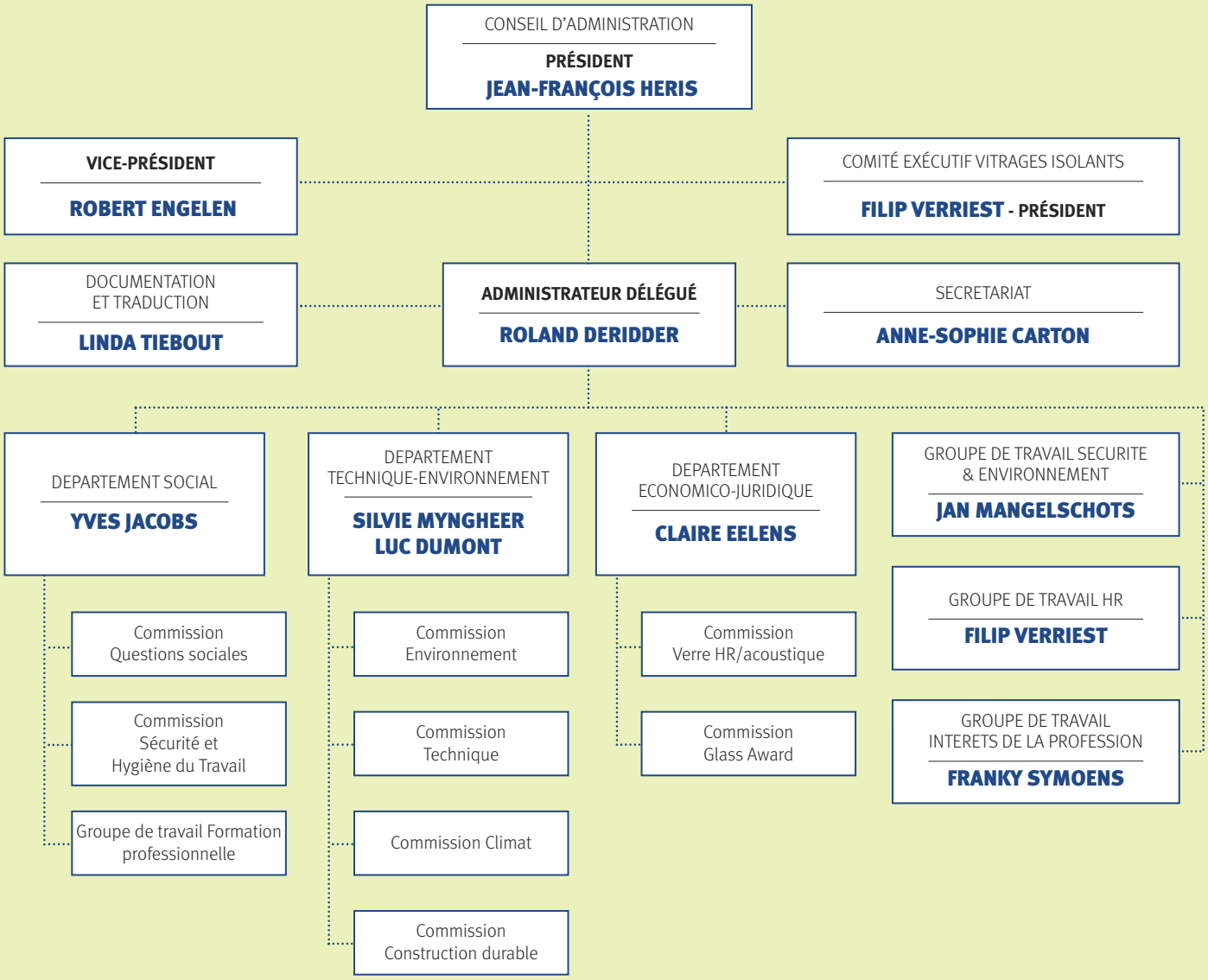

Représentation des organismes verriers belges

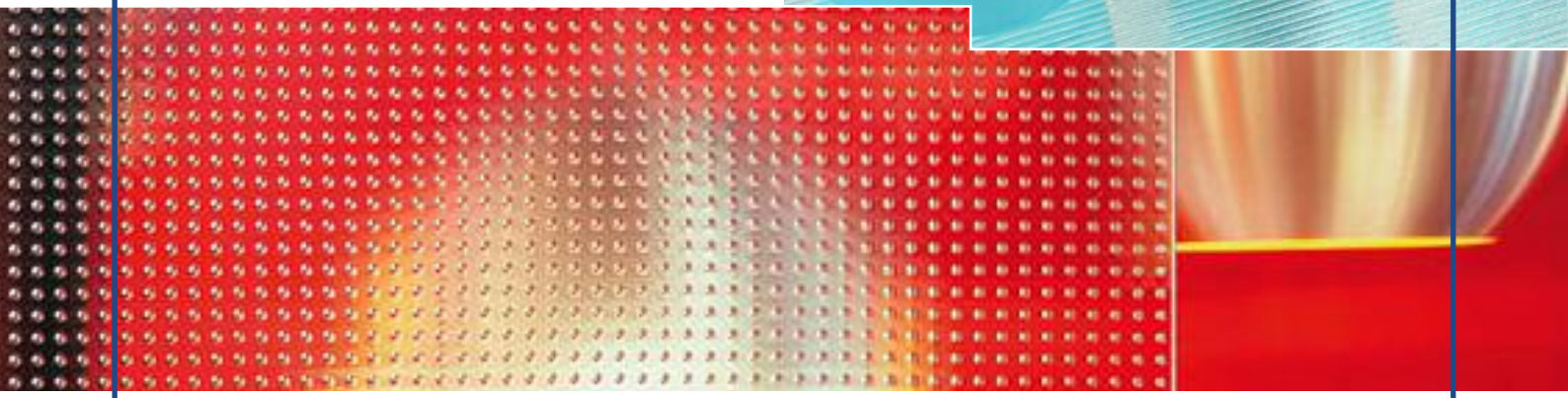

ORGANISATIONS VERRIÈRES BELGES

±2,800 MIA €	**F.I.V./V.G.I.** PRODUCTEURS & TRANSFORMATEURS	44 MEMBRES
±70 MIO €	**CONFEDERATION CONSTRUCTION** VITRIERS	145 MEMBRES

ORGANISATION INTERNE DE LA FIV

Représentation dans les autres organismes verriers

La F.I.V. est membre du Comité Permanent des Industries européennes du Verre (C.P.I.V.) et de son Comité Exécutif.

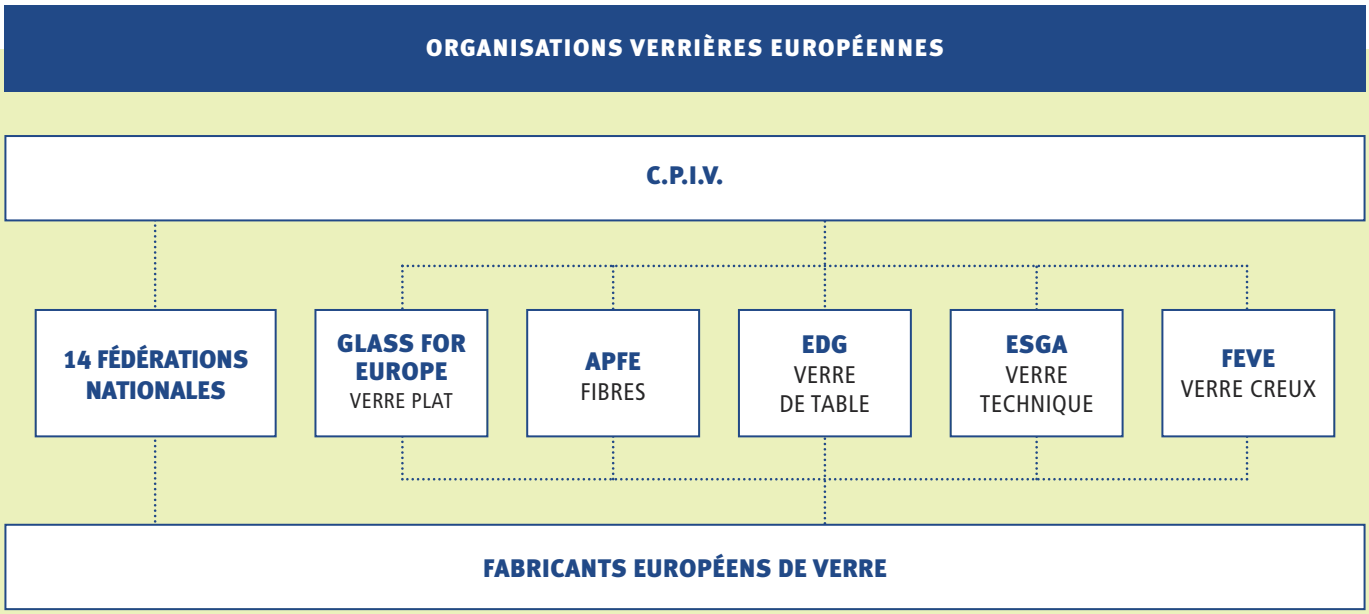

LA FIV REPRÉSENTE ET/OU DÉFEND LES INTÉRÊTS DE SES MEMBRES DANS DE NOMBREUX ORGANES

- **F.E.B. - U.W.E. - VOKA – BECI.**: Commissions et groupes de travail des questions sociales, économiques, juridiques, fiscales, environnementales, énergie, relations internationales, sécurité et hygiène du travail et emballage
- **Industrie Vlaanderen**
- **C.P.I.V.** (Comité permanent des Industries du Verre européennes): Commissions et groupes de travail économique, délégué permanent pour les affaires d'environnement
- **Conseil Central de l'Economie**
- **Fonds de formation sectorielle ouvriers**: Comité de gestion
- **CEFOVERRE** : Centre de compétence Verre en Wallonie
- **C.R.F.R.T.** : Fonds de formation patronale pour employés (CP218)
- **FONDS SOCIAL de la C.P.N.A.E.**: CP 218
- **CEFORA**: Formation personnel CP 218
- **Bruxelles Formation**
- **C.S.T.C.**: Comité vitrerie
- **N.B.N.**: Normalisation
- **SPF EPCE**: Comité technique de la construction
- **B.C.C.A.**: Conseil d'avis vitrages
- **P.M.C.**: Producteurs de Matériaux de Construction
- **N.B.N.**: Bureau de Normalisation
- **INISMa**: Certification
- **CREG**
- **Commission Benchmarking Vlaanderen**
- **Comité directeur de l'Accord de branche Wallon**
- **FEBELIEC**: Large Industrial Energy Consumers
- **UNINTER**: Récupération créances

REALISATIONS MARQUANTES EN 2009

DEPARTEMENT ECONOMIQUE

1. QUESTIONS ÉCONOMIQUES PROPREMENT DITES

En dehors des préoccupations relatives à la bonne tenue de notre économie et à l'importance de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour assurer sa compétitivité et sa capacité d'innovation et, surtout la sortie de crise, le département économique a été associé à une série de dossiers dont on ne pourra relever ici que quelques-uns parmi les plus importants:

- l'influence de l'inflation sur les coûts salariaux (handicap salarial);
- evolution des salaires nets;
- l'étude de la BNB relative à une comparaison de la formation des salaires dans les différents pays européens;
- le rapport technique du CCE sur la compétitivité;
- les «emplois verts»;
- le Plan Marshal 2. point vert;
- l'assainissement des finances publiques;
- la crise économique et financière et les mesures anti-crise;
- le «crédit crunch»;
- la participation du secteur à l'enquête de conjoncture FEB; →

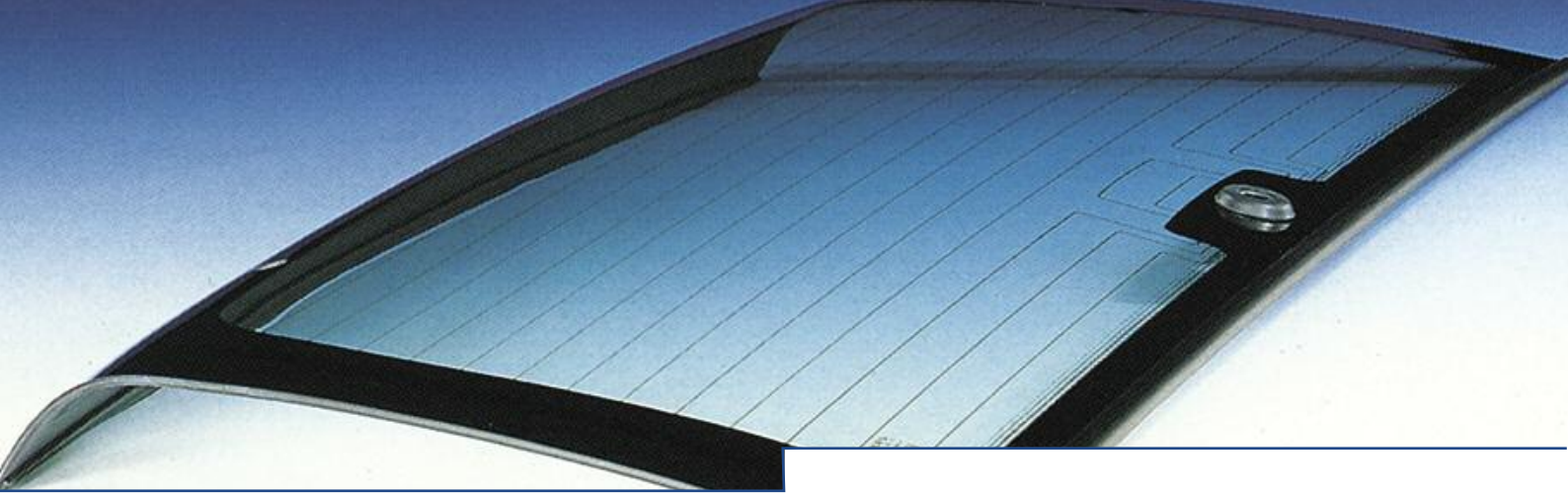

- la réalisation par l'AWEX d'un CD rom sur le secteur verrier en Wallonie;
- contribution belge à la campagne de promotion de la Fédération européenne du verre d'emballage;
- …

2. STATISTIQUES ET SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Les commentaires faits dans notre rapport annuel précédent restent entiers: nous restons préoccupés par la nécessité impérieuse de concilier la simplification administrative avec l'indispensable besoin d'information statistique fiable et la plus récente possible pour:

- analyser les situations et problèmes éventuels;
- pouvoir défendre les positions nécessaires pour avancer les solutions à y apporter;
- et mener les politiques adéquates.

Nous avions déjà déploré qu'il n'était plus possible depuis 2006 d'obtenir les chiffres de commerce extérieur du secteur en tonnage (unité commune de mesure à toutes les branches de secteur) et que l'on doive se diriger vers une suppression de la statistique intra-communautaire alors que cette zone absorbe plus de 80% des exportations du secteur qui ne saura donc plus faire aucune analyse de la plus grosse partie de son marché.

Depuis 2009 il n'est plus possible non plus d'obtenir via la PRODCOM le chiffre mensuel de l'emploi et les heures prestées. Si l'on peut comprendre le souci de simplification (ces données sont disponibles auprès de l'ONSS), on ne peut que déplorer le fait que les chiffres ONSS sont trimestriels et que l'échantillon n'est pas tout à fait le même que celui de la PRODCOM. Il y a donc rupture totale avec le passé. Les chiffres de l'ONSS permettent par contre une analyse plus fine des chiffres (répartition régionale, hommes/femmes, ouvriers/employés).

Il faut d'autre part espérer que la simplification administrative en faveur des PME souhaitée par l'Europe ne mène pas à la suppression d'un minimum de données dont le dépôt à la Centrale des Bilans de leurs comptes et bilans sous une forme simplifiée. Un minimum de données est indispensable à la défense même des intérêts de ce segment de notre économie. On peut rappeler ici que sur les 148 sociétés verrières qui ont déposé un bilan à la Centrale des Bilans pour 2007, seules 47 l'ont fait suivant le schéma complet. Si on devait supprimer l'obligation de déposer ne fut-ce qu'un schéma abrégé, cela signifierait que l'on n'aurait plus aucune information financière pour les 2/3 des entreprises du secteur.

Notre secteur n'a pas ménagé ses efforts pour accroitre sa visibilité tant auprès des instances fédérales que régionales. Cela nécessite néanmoins de pouvoir disposer d'un minimum de données chiffrées fiables.

3. QUESTIONS FISCALES

Hormis les nombreuses questions qui, de par leur haute technicité, ont été traitées par les experts d'entreprises dans des GT ad hoc au sein de la FEB (TVA, Conventions préventives de double imposition, Prix de transfert, Fiscalité verte, Projets européens…), on peut relever quelques grands dossiers qui ont retenu l'attention:

- Intérêts notionnels
- TVA et ASBL (menaces sur la déductibilité)
- Intensification des contrôles fiscaux dans les fédérations constituées en ASBL
- Menaces sur les avantages en nature (Voiture de société, GSM, PC…)
- Incitants fiscaux à la R&D
- Fiscalité verte
- Taux de TVA réduits
- Taxe CO_2
- Eco-chèque
- Absurdités fiscales
- Facturation et archivage électronique,
- Lutte contre la fraude fiscale
- …

Une attention toute particulière aura à nouveau été réservée à la problématique des intérêts notionnels.

Les autorités européennes ont reproché au système d'être contraire à la liberté de circulation des capitaux et à la liberté d'établissement.

L'énorme succès du système mis en place a suscité des suspicions sur la mise en place d'un certain nombre de constructions financières (prêts, actions ou participations). La mesure ne s'accompagnerait d'autre part pas de substantielles créations d'emploi et d'investissements supplémentaires et elle coûterait cher au budget de l'Etat.

Or, rien ni dans la loi sur les intérêts notionnels ni dans l'exposé des motifs n'établit d'obligation en matière d'emploi ou d'investissements. Les estimations du coût effectif pour la collectivité divergent aussi selon les sources.

Le succès de la mesure prouve d'ailleurs qu'il s'agit d'un excellent instrument qui doit être maintenu car il donne de l'oxygène aux sociétés. L'Awex et la Cellule des investissements étrangers estiment par ailleurs que les intérêts notionnels constituent un excellent argument de vente. Les intérêts notionnels ont aussi été plébiscités lors du Tax Forum 2010 comme un des moyens structurels les plus appropriés pour sortir de la crise actuelle.

Les entreprises qui l'ont utilisé de bonne foi ne peuvent donc être pénalisées s'il devait être prouvé que certains abus aient été commis.

Un rapide examen des résultats des entreprises affiliées à la Fédération pour 2006 et 2007 permet d'observer qu'il y a effectivement augmentation des fonds propres. Mais il faut rappeler ici que l'emploi et les investissements ne se décrètent pas. Comme déjà évoqué dans notre rapport précédent, les investissements du secteur verrier sont historiquement hautement capitalistiques et très irréguliers (on ne construit et réfectionne pas un « float » chaque année !). Ces investissements sont effectués en majeure partie par les grands groupes du secteur et sont toujours programmés de longue date. D'après l'enquête de la BNB sur les investissements dans l'industrie, il ressort que les déterminants aux investissements qui ne sont pas de remplacement et qui sont le plus souvent cités par les répondants sont, dans l'ordre:

- la recherche d'une baisse des coûts de production (autour de 85%);
- l'introduction de nouvelles techniques de production et/ou de technologies nouvelles (autour de 70%);
- l'introduction de nouveaux produits (autour de 63%);
- l'insuffisance des capacités existantes (autour de 60%).

La disponibilité de fonds propres est bien sûr également un déterminant majeur lors de la prise de décision d'investir (autour de 60%).

Les pics d'investissement du secteur au cours des dix dernières années se situent en 1997, 1998, 2002, 2005 et 2007. Quant à l'emploi, s'il n'augmente plus depuis plusieurs années, l'importance de la diminution a pu être enrayée malgré une rentabilité qui reste largement insuffisante. Il est, en effet, communément admis qu'il ne peut y avoir embauche supplémentaire avec des niveaux de rentabilité inférieurs à 5%. Ce niveau n'a été égal ou supérieur à 5% que 3 fois dans le secteur verrier au cours des dix dernières années : 1999, 2001 et 2002. Le taux de rentabilité du secteur était de -2% en 2006 et de -18% en 2007. L'année 2009 devrait quant à elle effacer la meilleure prestation de 2008.

4. QUESTIONS JURIDIQUES

Parmi les principaux thèmes, on peu relever:

- règles de concurrence et fédérations;
- obligations de publicité des états financiers pour les PME;
- accord FEB/SABAM relatif à la diffusion de musique sur les lieux de travail;
- «Corporate governance»;
- responsabilité des administrateurs;
- …

REALISATIONS MARQUANTES EN 2009

DEPARTEMENT SOCIAL

A. LA NEGOCIATION SOCIALE

LA C.P. 115

Dans la prolongation de cette CCT n° 98 du 20 février 2009 concernant les éco-chèques et de l'Accord interprofessionnel 2009-2010, les partenaires sociaux ont conclu entre autres une nouvelle convention collective de travail « miroiterie » le 24 juin 2009 qui prévoit l'octroi d'éco-chèques à concurrence de 50 € nets courant du mois de juin 2010. Pour rappel, le contenu de cette CCT miroiterie ainsi que la CCT sectorielle de base est explicité déjà dans le rapport annuel 2008.

Tardivement dans l'année, le 29 octobre 2009, et après avoir laissé le temps à des négociations d'entreprise au sein des grandes sociétés du secteur de l'auxiliaire (Knauf Insulation, 3B-Fibreglass, Pittsburgh Corning Europe, EMGO, ….) les partenaires sociaux réunis en CP 115 ont conclu une nouvelle convention pour l'auxiliaire qui définit les conditions de travail et de rémunération de base pour les ouvriers de ce secteur d'activité non couverts par une convention d'entreprise. Y sont ainsi définis les salaires horaires minimums ainsi que les minima pour les primes d'équipes et le montant de l'indemnité complémentaire journalière en cas de chômage partiel.

LE C.N.T.

La CCT n° 98 détermine les modalités d'octroi et d'utilisation des éco-chèques, prévus dans l'Accord interprofessionnel 2009-2010, et fixe la liste des produits et services pouvant être achetés avec ces éco-chèques.

L'éco-chèque est l'avantage destiné à l'achat de produits et services à caractère écologique qui sont repris dans une liste. La CCT prévoit le mode de calcul du nombre d'éco-chèques à octroyer aux travailleurs dans deux situations particulières. Pour les travailleurs qui sont entrés au service de l'employeur ou qui ont quitté l'employeur au cours de l'année civile concerné, le calcul du nombre d'éco-chèques à leur octroyer est effectué au moins prorata temporis des périodes durant lesquelles ils étaient sous contrat de travail auprès de cet employeur pendant l'année civile concernée.

En cas de suspension du contrat de travail pendant l'année civile concernée, le calcul du nombre d'éco-chèques à octroyer est effectué au moins en prenant en compte les jours pour lesquels les travailleurs concernés ont perçu une rémunération ou un pécule de vacances. Certaines périodes, comme les jours de congé de maternité, sont assimilés à des jours de travail.

B. DOSSIERS FEDERAUX ET REGIONAUX MARQUANTS POUR NOS ENTREPRISES

Loi du 6 mai 2009 portant des dispositions diverses

La Loi du 6 mai 2009 portant des dispositions diverses prévoit un certain nombre de mesures dont :

1. PLAN « PC-PRIVÉ »

La loi a introduit des modifications sur le plan fiscal:

- l'acquisition du matériel ne doit plus être réalisé dans le cadre d'un plan mis en place par l'employeur. L'employeur doit maintenant juste faire savoir au travailleur qu'il est disposé à intervenir financièrement dans l'achat;
- le plafond de 60 % du prix d'achat pour ne pas considérer l'intervention de l'employeur comme de la rémunération disparaît;
- les exonérations fiscales et sociales sont dorénavant plafonnées à 550 € (indexés) au lieu de 1.250 € (indexés);
- pour pouvoir bénéficier des exonérations, la rémunération brute du travailleur ne pourra pas dépasser 21.600 € (à indexer) alors que sous l'ancien régime aucun plafond n'était prévu;
- l'exonération n'est octroyée qu'une fois par période de trois périodes imposables.

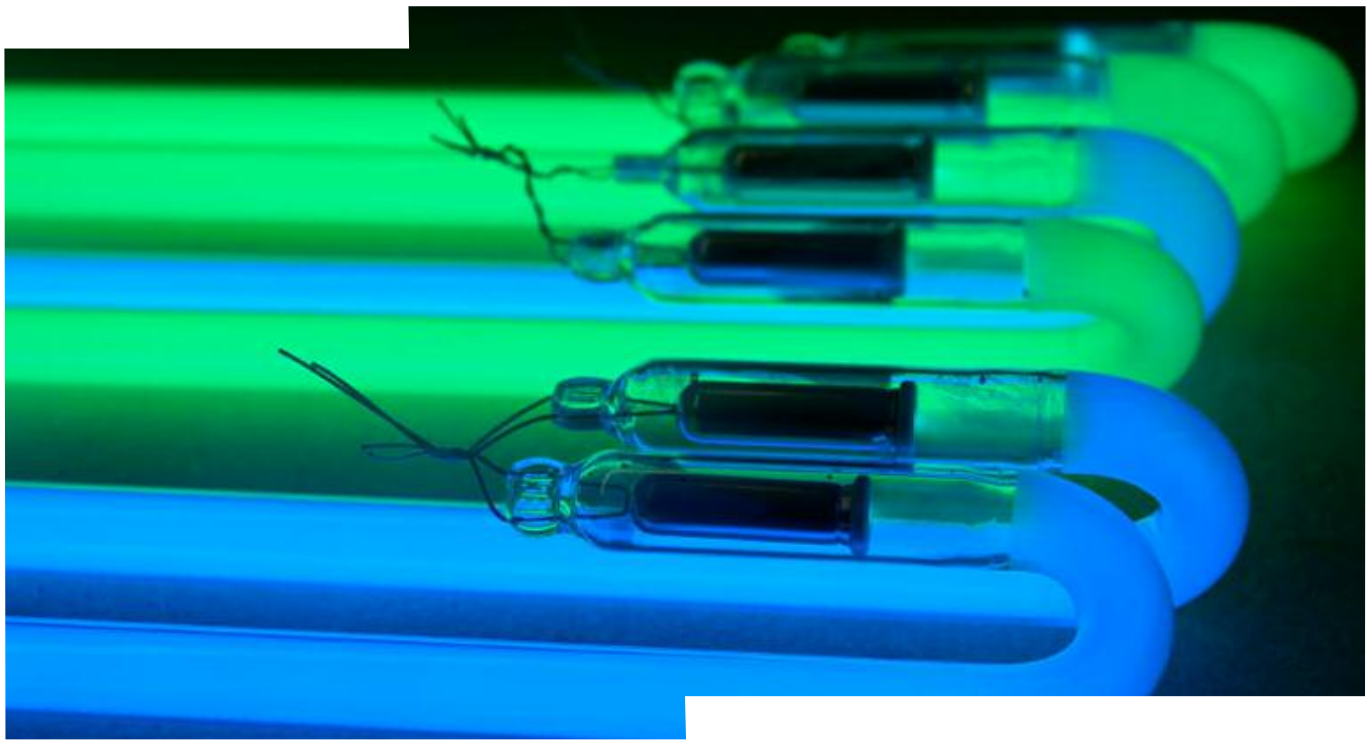

2. ACCIDENT DU TRAVAIL – TÉLÉTRAVAIL

Afin de garantir une meilleure protection en faveur des télétravailleurs, l'accident qui survient à ce type de travailleur est présumé, jusqu'à preuve du contraire, être survenu pendant l'exécution du contrat de travail:

- s'il se produit sur le lieu que le travailleur a choisi par écrit comme lieu d'exécution de son travail;
- s'il se produit durant la période de la journée prévue par écrit comme période pendant laquelle le travail peut s'effectuer. A défaut d'une telle mention dans la convention écrite, la présomption s'appliquera pendant les heures de travail que le télétravailleur devrait prester s'il était occupé dans les locaux de l'employeur.

AR du 7 juin 2009 modifiant l'AR du 9 mars 2006 relatif à la gestion active des restructurations

Dans un souci évident du monde politique de rendre plus coûteux et « difficile » les restructurations, le gouvernement intensifie les procédures d'information des autorités publiques lorsqu'un employeur restructure son entreprise.

Ces employeurs doivent envoyer:

- une copie de l'annonce du licenciement collectif faite aux représentants des travailleurs
  - au directeur subrégional de l'emploi par lettre recommandée;
  - au président du comité de direction du SPF ETCS par lettre recommandée, par pax ou courrier électronique;
- une copie de la notification du licenciement collectif, faite aux représentants des travailleurs
  - aux deux personnes visées ci-avant.

Loi du 30 décembre 2009 en vue de soutenir l'emploi et la loi-programme du 23 décembre 2009

Ces 2 lois renforcent encore la difficulté de restructurer en rendant les coûts d'une restructuration plus importants. La loi-programme introduit de nouvelles cotisations patronales exprimées en pourcentage dans le cadre des régimes de la prépension conventionnelle et de la pseudo-prépension (Canada dry). Les cotisations ne sont plus constituées par un montant fixe. Il s'agit désormais d'un pourcentage appliqué sur le montant brut de l'indemnité complémentaire.

Loi du 17 juin 2009 en ce qui concerne les contrats d'assurance maladie

La loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre a été complétée en juillet 2007 par des dispositions relatives aux contrats d'assurance maladie.

Un nouveau droit est crée aussi bien pour l'assuré principal (le travailleur) que pour les assurés secondaires (membres de la famille du travailleur) : toute personne affiliée à une assurance liée à l'activité professionnelle a le droit de poursuivre, en tout ou en partie, cette assurance individuellement lorsqu'elle perd le bénéfice de l'assurance liée à l'activité professionnelle, sans devoir subir un examen médical supplémentaire ni devoir remplir un nouveau questionnaire médical. Pour pouvoir bénéficier de ce droit, le travailleur doit, durant les 2 années précédant la perte du contrat d'assurance maladie lié à l'activité professionnelle, avoir été affilié de manière ininterrompue à un ou plusieurs contrats d'assurance maladie successifs souscrits auprès d'une entreprise assurance. La procédure est assez lourde et implique notamment une obligation d'information de certaines données dans le chef de l'employeur.

Différents incitants

Sur 2009, différentes mesures allégeant les coûts ont été prises:

- carte de restructuration et réduction des cotisations sociales personnelles (133,33 €/mois pour les employés, 144 €/mois pour les ouvriers) et réduction des cotisations sociales patronales en cas d'engagement d'un travailleur bénéficiant d'une carte de réduction «restructuration » (voir loi du 19 juin 2009 et AR du 28 juin 2009);
- aides à l'embauche – plan Activa – majoration temporaire des allocations de travail payées par l'ONEm. L'AR du 21 décembre 2009 octroye des allocations renforcées dans le cadre des plans Activa. Ces plans visent à stimuler l'embauche de jeunes travailleurs ou de travailleurs plus âgés qui sont au chômage depuis un certain temps. Ces plans prévoient, d'une part, une réduction des cotisations patronales de sécurité sociale et, d'autre part, une activation de l'allocation de chômage lorsque l'employeur embauche certaines catégories de chômeurs de longue durée.

Ces mesures compensent que très partiellement les augmentations des cotisations sociales patronales instaurées:

- nouvelle cotisation spécifique de 0,02 % pour les accidents de travail (loi-programme du 23 décembre 2009, art. 105);
- rehaussement important des cotisations pour le Fonds de fermeture des entreprises: + 0,2 %.

Au niveau régional des mesures ont été aussi prises. Une mesure fort intéressante a été utilisée par nos membres.

Arrêté du Gouvernement flamand du 20 mars 2009 modifiant l'arrêté du Gouvernement flamand du 1er mars 2002 portant réforme du régime des primes d'encouragement au secteur privé – MB du 31 mars 2009 – 2ème éd., p. 25177

En Région flamande, les travailleurs qui réduisent leur temps de travail peuvent, dans certains cas, bénéficier d'un régime de primes spécifiques, dont les primes d'encouragement.

Il s'agit d'une intervention additionnelle octroyée par le gouvernement flamand.

Il existe trois types de primes:

- prime d'encouragement dans le cadre du crédit de formation;
- prime d'encouragement dans le cadre du crédit-soins;
- prime d'encouragement dans le cadre d'entreprises en difficulté ou en voie de restructuration.

L'arrêté royal commenté apporte quelques modifications à ce dernier type de primes.

Cette prime peut être octroyée au travailleur occupé au sein d'une entreprise en difficulté ou en voie de restructuration dont le siège d'exploitation est situé dans la Région flamande, lorsqu'il réduit sa durée du travail, dans le cadre d'un plan de restructuration, d'au moins 10 % du régime de travail à temps plein et qu'il travaille encore au moins 50 % du régime de travail à temps plein après la réduction.

Le statut d'entreprise en difficulté ou en voie de restructuration doit ressortir:

- soit de la reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration, par décision du Ministre fédéral de l'Emploi et de Travail;
- soit d'une diminution substantielle des activités économiques constatée par une diminution de 20 % au minimum du chiffre d'affaires ou de la production.

Dans des cas exceptionnels et moyennant une motivation spéciale, l'entreprise peut demander au Gouvernement flamand de considérer une diminution des activités économiques de moins de 20 % comme une baisse substantielle des activités économiques.

En outre, un plan doit être établi au sein de l'entreprise. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'entreprise ou, à défaut, par la délégation syndicale, ou, à défaut, par le comité pour la prévention et la protection au travail, ou, à défaut, être repris au règlement de travail.

Le plan doit contenir les mentions suivantes:

- les mesures de redistribution du travail;
- le nombre de travailleurs bénéficiant des mesures;

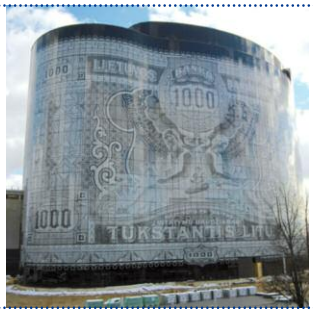

- la période au cours de laquelle les mesures sont d'application.

Les montants de l'intervention de la Région flamande sont considérablement augmentés. Ils varient en fonction de l'importance de la réduction du temps de travail, entre 135,71 € brut et 492,85 € brut.

Les primes d'encouragement ne peuvent être accordées que dans les limites des crédits budgétaires prévus pour ces primes.

Mais la mesure la plus importante pour les entreprises prise en 2009 fut celle introduisant les trois mesures anti-crise décrites dans la loi du 19 juin 2009 portant des dispositions diverses en matière d'emploi destinées à favoriser le maintien de l'emploi, à savoir:

- l'adaptation temporaire de crise de la durée du travail;
- la réduction individuelle et temporaire des prestations pour faire face à la crise (crédit-temps de crise);
- le régime temporaire et collectif de suspension totale ou partielle de l'exécution du travail (chômage temporaire des employés).

Ces mesures ont été prolongées, moyennant certains assouplissements, jusqu'au 30 juin 2010 par la loi du 30 décembre 2009 portant des dispositions diverses.

C. DOSSIERS SPECIFIQUES A L'INDUSTRIE VERRIERE ET A LA F.I.V.

CEFORA (employés)

Le CEFORA a été créé en 1990 par les partenaires sociaux de la CPNAE, en vue de favoriser la formation et l'emploi.

La mission du CEFORA est déterminée par les accords conclus entre les partenaires sociaux lors de la CCT sectorielle signée tous les deux ans. Elle consiste à proposer des outils aux employeurs et aux employés pour les aider à atteindre les objectifs prédéfinis au niveau de la formation et de l'emploi. Dans la CCT du 16 juillet 2009, les partenaires sociaux du secteur se sont engagés à augmenter le degré de participation à la formation professionnelle de 5 %. Pour le financement de ces actions, la contribution des employeurs au Fonds social a été fixée désormais à 0,21 % de la masse salariale.

Globalement en 2009 les résultats CEFORA se résument à:

- 66.400 employés ayant suivi une formation de courte durée pour un total de 121.300 jours de formations;
- 2.895 demandeurs d'emploi ayant participé à une formation professionnelle (longue durée);
- 2.100 personnes ayant entamé un programme d'accompagnement au reclassement professionnel;
- 80.180 employés formés grâce aux primes à la formation pour les entreprises couvertes par un plan de formation, correspondant à environ 124.100 jours de formation;
- 430 employés ayant recours à la mesure de formation professionnelle en dehors des heures de travail;
- 194 jeunes liés en 2009 par un contrat d'apprentissage industriel dans une entreprise de la CPNAE.

En 2009, les résultats pour notre secteur de l'industrie du verre sont à la hausse:

- Les formations gratuites spécifiques au verre (dites formations de courte durée) ont concerné 150 employés pour un total de 271 jours (contre 68 participants en 2008);
- 705 employés ont été formés au travers des dossiers entreprises avec primes;
- Notre centre de compétence, ouvert aux ouvriers, employés, demandeurs d'emploi et l'enseignement a formé 717 employés en 2009;
- 6 demandeurs d'emploi dans 5 entreprises soit 3 fois plus qu'en 2008.

CEFOVERRE (centre de compétence)

L'activité du Centre est demeurée soutenue malgré la crise économique qui a frappé notre secteur et ce dans la continuité de 2008. **Les résultats sont les suivants:**

- 1.110 ouvriers formés pour un total de 14.000 heures;
- 717 employés pour 9.857 heures;
- 75 demandeurs d'emploi ont suivi une formation de longue durée à concurrence de 6.927 heures;
- 465 enseignants et 694 étudiants sont passés par CEFOVERRE pour respectivement 6.095 heures et 8.937 heures de formation;
- Enfin 30 personnes venant d'autres secteurs ont été formées pour un total de 240 heures;
- Soit une hausse de 36 % par rapport à 2008 en termes de personnes formées et de 11 % en termes d'heures de formation.

Toutes les entreprises wallonnes importantes ont eu recours au service de CEFOVERRE en 2009, à l'exception de MD Verre à Ghlin ! Le groupe AGC en est de très loin le plus grand consommateur.

Les résultats financiers de l'exercice 2009 sont eux aussi positifs.

FORMATIONS SECTORIELLES EN FLANDRE: DOSSIER ESF

Nous avons atteint nos objectifs dans le cadre du dossier «Glassector 3» qui s'étalait sur les années 2008 et 2009.

ESF glasopleidingen III – Résultat final

Participants	2008	2009		
Total	1.023	911		
Ouvriers	836	764		
Employés	187	147		
Heures participants	**2008**	**2009**	**Total**	**Objectifs**
Total	11.084	10.438	21.522	19.516
Ouvriers	9.133,5	9.239,5	18.373	16.589
Employés	1.950,5	1.198,5	3.149	2.927

Cette initiative sectorielle, financée par le Fonds de Sécurité d'Existence pour l'industrie du verre (ouvriers) avec la participation de ESF et du Hefboomkrediet, est destinée uniquement aux entreprises flamandes vu l'absence d'un centre de formation spécialisé en Flandre.

Nous avons introduit un nouveau dossier«Glassector 4» dans le continuité des précédents pour les années 2010-2011. Il a été approuvé par les instances compétentes.

NOS COLLABORATIONS

Sur le plan social nous avons collaboré en 2009 avec le secteur de la production de la pâte à papier, du papier et du carton représenté par COBELPA. Nous avons ainsi organisé des réunions communes au niveau de la Commission sociale FIV-COBELPA qui a rassemblé les DRH des principales entreprises verrières et papetières autour des sujets d'actualité en vue de dégager des positions communes.

Depuis 2010, la collaboration s'est concentrée de manière encore plus intense entre la FIV, GSV (groupement de la sidérurgie) et FETRA (transformation du papier et carton). Ces 3 fédérations partagent depuis janvier les mêmes locaux sis au boulevard de la Plaine à Ixelles et les 3 conseillers sociaux échangent leurs informations, dégagent des positions communes, s'épaulent mutuellement. L'entente parfaite entre les conseillers sociaux et leurs assistants est de bonne augure pour l'avenir d'inDUfed qui entend réunir à l'avenir tous les secteurs industriels produisant des produits durables.

REALISATIONS MARQUANTES EN 2009

DEPARTEMENT ENVIRONNEMENT ET TECHNIQUE

1. ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

ACCORD DE BRANCHE EN WALLONIE

Rapport annuel

Le 12 juin 2009, la FIV a présenté, au Comité Directeur, aux représentants du Gouvernement wallon les résultats de l'accord de branche pour l'année 2008.

Contrairement aux années précédentes, le secteur présente de légèrement moins bons résultats sur l'année 2008. L'IEE s'est dégradé entre 2007 et 2008 passant de 86,9 % à 89,5 % et l'IGES de 89,3 % à 90,4 %. Cela a pour conséquence que l'IEE ne s'est amélioré entre 1999 et 2008 que de 11,5 % et l'IGES que de 9,6 %. Vis-à-vis des objectifs fixés à l'horizon 2010, un écart de + 0,9 % pour l'IEE et de + 1,5% pour l'IGES s'est produit. Néanmoins, le secteur a suivi son plan d'action et a, à ce moment, effectué 54 mesures dont les améliorations en terme d'efficacité énergétique perdurent d'année en année.

Le secteur affiche des résultats moins bons sur l'année 2008 à cause des évènements transitoires et temporaires dans quelques entreprises du secteur et à cause du fait que certains de ces évènements perdurent plus longtemps que prévu suite à la crise économique.

Vérification de la mise en œuvre de l'accord de branche

La FIV a été auditée pour la deuxième fois par une société indépendante (Pragmagora), désignée par le Gouvernement wallon. Comme en 2006, la méthodologie utilisée par la FIV ainsi que la matérialité et la justesse des données ont été vérifiées. Le fait que la FIV n'est pas en possession de tous les rapports des réviseurs des entreprises individuelles, que les rapports annuels des membres devraient parfois commenter plus les évolutions des indices, et le fait que des corrections ne sont pas toujours prise en compte de la même manière dans le calculs des indices, étaient quelques remarques minimes de l'auditeur. Le rapport a été présenté au comité directeur de juin 2009 et a été approuvé.

AUDITCONVENANT EN BENCHMARKINGCONVENANT EN FLANDRE

Benchmarkingconvenant

Fin 2009 le rapport annuel sur l'année 2008 de la Commission Benchmarking Flandre, dans lequel la FIV représente le secteur du verre, a été publié. Il en ressort que les entreprises participantes au convenant prestent globalement moins bien que prévu mais toujours mieux que le top mondial.

Là où en 2007 les entreprises participantes étaient déjà 26,7 PJ plus performantes que le top mondial, l'avance a diminué en 2008 jusqu'à 1 PJ. L'impact de la crise économique a en effet influencé l'efficacité énergétique d'une façon négative. En chiffres absolus, la consommation énergétique a diminué par rapport à 2007 de 11,1 PJ, une réduction qui peut être attribuée presque complètement à une diminution de la production depuis septembre 2008. La consommation énergétique se situe ainsi 7 PJ en-dessous de la consommation de l'année de départ 2002.

En ce qui concerne les émissions CO_2, on constate pour la première fois une diminution comparée à l'année de départ 2002. Les émissions totales de CO_2 des entreprises s'élevaient à 32,58 MTon en 2008.

Les chiffres pour l'industrie du verre ne sont pas disponibles tels quels parce qu'ils ont été ajoutés à ceux des sablières et d'autres sociétés pour des raisons de confidentialité.

Auditconvenant

En septembre 2009, le rapport annuel de la Commission pour le suivi de l'accord de branche a été publié pour la période juin 2008 – août 2009.

En 2009 les entreprises ont introduit un 2ème plan énergétique. De ces plans il ressort que l'implémentation de toutes les « mesures sûres » réalisera une économie estimée de presque 2.007 TJp (c.à.d. environ 2 PJp) ou 4,64 % de la consommation énergétique totale primaire en 2005. En plus, les plans d'énergie acceptés identifient un potentiel supplémentaire de 5,3 % (ou environ 2.303 TJp) de « mesures potentielles », qui après un premier screening paraissent être rentables mais dont l'implémentation dépend encore d'un ou plusieurs facteurs.

Le rapport donne également les résultats définitifs de l'année 2007. On constate également la consommation d'énergie totale primaire en 2007 a continué à augmenter par rapport à l'année de référence 2005. Il y a toutefois une baisse moyenne de la « consommation spécifique » dans ces en-

treprises d'environ 4 % vis-à-vis de l'année de référence 2005. On constate une évolution comparable des émissions CO_2. Des résultats provisoires du monitoring sur l'année 2008, on constate déjà les premiers signes d'une situation difficile sur le plan économique et financier dans certains secteurs, ce qui résulte dans une moindre efficacité énergétique.

EU EMISSION TRADING SCHEME POST 2012

La directive relative à l'Emission Trading Scheme (ETS) pour la période 2012-2020 a été publiée le 23 janvier 2008 dans le cadre du Paquet Climat de la Commission européenne. La directive est mieux connue sous le nom de « EU ETS post 2012 ». La directive contenait encore plusieurs éléments qui devaient encore être développés et concernant lesquels des décisions devaient et devront encore être prises. Un des ces éléments était la définition de la liste des secteurs qui sont exposés au Carbon Leakage. A cet effet, la FIV a collaboré avec les fédérations verrières européennes ainsi qu'avec les gouvernements régionaux et fédéraux afin de veiller à ce que les coordonnées et informations utilisées soient correctes. Finalement la liste a été publiée le 10 janvier 2010 reprenant tous les sous-secteurs de l'industrie du verre sauf la laine de verre. Un autre élément important est la détermination des benchmarks sur lesquels l'attribution des droits d'émission gratuits aux différents sous-secteurs sera fondée. La FIV a chaque fois signalé la position de l'industrie du verre et défendu auprès du gouvernement Flamand et Wallon.

ENQUÊTE SUR LES PRIX DE L'ÉNERGIE

Pour la 5ème année consécutive, les fédérations de la chimie (essenscia), de l'alimentation (FEVIA) et la FIV ont organisé une enquête sur les prix de l'énergie. En 2009 d'autres fédérations ont également participé, ce qui a fait augmenter la représentativité de l'enquête. Par cette enquête on veut diminuer le manque de transparence dans les prix de l'énergie et donner un fil conducteur aux entreprises lors de la renégociation de leurs contrats. Les entreprises participantes reçoivent comme résultat une analyse détaillée anonyme des prix du gaz et de l'électricité de plus de 200 entreprises. La plupart des membres de la FIV ont participé à l'enquête en 2009.

PLAN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS D'EMBALLAGES

Le plan d'évaluation du plan de prévention 2007 - 2010 des déchets d'emballages du secteur verrier pour les années 2008 et 2009 a été rédigé par la FIV et envoyé à la Commission Interrégionale des Emballages, qui a approuvé le plan.

COLLABORATION FIV – COBELPA – PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À.P.D. CHALEUR RÉSIDUELLE

Dans le cadre de la collaboration de la FIV avec la Fédération des fabricants de pâtes, papiers et cartons de Belgique, jusqu'au 31 décembre 2009, plusieurs réunions des commissions communes FIV / COBELPA ont eu lieu : la commission flamande de l'environnement, la commission wallonne de l'environnement, la commission flamande climat et la com-

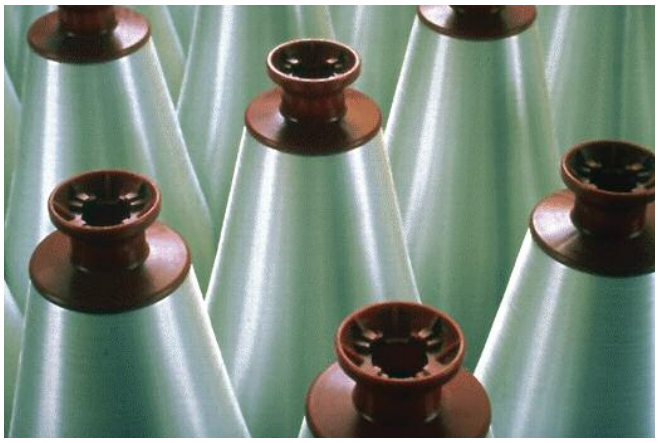

mission wallonne climat. Ces réunions ont abouti à des échanges d'informations et d'idées intéressantes, à des prises de position communes et des différentes actions communs. Une de ces actions concerne la proposition d'une prise en compte de la production d'électricité à partir de chaleur résiduelle dans le système des certificats verts wallon. La proposition veut rencontrer le potentiel significatif existant en Wallonie pour ce type de projets et du manque de rentabilité actuellement pour réaliser ces projets. Des réunions internes et avec des représentants d'autres fédérations (chimie, ciment, sidérurgie…) se sont tenues et ont abouti dans une proposition en la matière. Ensuite, une rencontre a eu lieu entre le cabinet Nollet et une délégation de l'industrie wallonne. Le cabinet du Ministre Nollet était reconnaissant du potentiel, mais n'est malheureusement pas prêt à faire les adaptations proposées au système.

CONTRIBUTION APETRA

Les membres de la FIV ont attiré l'attention sur la contribution qui est perçue sur chaque litre consommé de produit pétrolier, ladite contribution APETRA. APETRA est l'organisation en Belgique qui s'occupe du maintien des réserves stratégiques de produits pétroliers et finance celui-ci par les revenus de cette contribution. La contribution est perçue sur 3 catégories de produits pétroliers dont le fuel lourd. Pour les consommateurs de fuel lourd le coût de cette contribution finit toutefois par chiffrer et n'est pas dans le droit fil de ce qu'on payait pour ce service avant la création d'APETRA en 2006. Une rencontre menée par la FIV a eu lieu avec cette organisation. La discussion nous a permis d'avoir une vue plus claire dans le système et dans le fonctionnement de l'organisation et nous a poussé à entreprendre des actions. La FIV a ainsi écrit une lettre au Ministre de l'Energie Paul Magnette dans laquelle nous avons abordé la problématique. A la demande de la FIV une réunion a été organisée au sein de la FEB à laquelle la fédération pétrolière était présente. La réunion a décidé de demander un entretien avec le Ministre via la FEB.

CENTRE DE COMPÉTENCE FEBELIEC

Début 2009 le centre de compétence de FEBELIEC, la fédération de consommateurs industriels de gaz et d'électricité en Belgique, fut créé. Ce centre de compétence est composé d'experts en énergie des fédérations qui sont membre de FEBELIEC et a e.a. comme but de répartir un certain nombre de tâches comme la rédaction de position papers sur des thèmes énergétiques importants entre les fédérations. La FIV est chargé de rédiger un aperçu ainsi qu'un position paper sur les surcoûts perçus sur l'électricité chez les entreprises belges. La FIV en a présenté les résultats pendant le groupe de travail électricité de FEBELIC et ensuite le position paper a été approuvé par le Conseil d'administration de FEBELIEC. Le paper est publié sur le site web de FEBELIEC.

PROJET 5 "ENERGIE DANS L'INDUSTRIE" DE VOKA-PLUS

Dans le cadre de la convention de collaboration entre VOKA-plus et les secteurs flamands un projet autour du

thème énergie et climat dans l'industrie (projet 5) a été démarré. Dans le projet on retrouve plusieurs guichets, notamment autour des surcoûts sur l'énergie en Flandre par rapport à l'étranger, autour de l'évaluation du système actuel pour l'électricité verte et une réflexion sur un système pour la chaleur verte et autour des accords de branche post 2012. La FIV y a participé activement.

2. TECHNIQUE, CONSTRUCTION DURABLE ET PROMOTION VERRE HR

NOTES TECHNIQUES FIV

Le Comité Exécutif de la FIV a demandé de revoir la note FIV 03 « Méthodes et critères d'acceptabilité d'aspect des vitrages transparents du bâtiment ». Suite aux travaux de normalisation concernant la norme verrière il apparaissait également opportun de revoir la note 06 « Les différents types de verre de sécurité en leurs applications dans la construction ». Par conséquent, une réunion du groupe de travail ad hoc « technique » a eu lieu le 17 novembre 2009. A cette réunion, il a été décidé de démarrer la révision de ces deux notes qui est momentanément en cours.

Au sein du groupe de travail HR de la FIV il a été constaté qu'en plus des notes existantes, il serait utile d'avoir en plus une note explicative sur les intercalaires thermiques améliorés. Cette note a ensuite été rédigée au sein de la FIV et est déjà publiée sur le site de la FIV (note 09).

La FIV a également travaillé à un document détaillé sur le verre qui fera partie du manuel pour les Constructeurs d'Aluminium. Cette demande émanait de la Fédération des Constructeurs d'Aluminium. Pour ce manuel, la FIV s'est basée sur la note d'information Technique 214 « Verre et produits verriers, fonctions des vitrages » du CSTC en sur l'expertise et l'information de la FIV et ses membres.

TRAVAUX D'OPÉRATEUR SECTORIEL NBN E 129 ET AMENDEMENTS NBN S 23-002

En tant qu'opérateur sectoriel de la commission de normalisation E 129 « Verre dans la construction », la FIV a organisé deux réunions de la commission. Le 15 juin le délai de l'enquête publique des propositions d'amendements de la norme NBN S 23-002 « vitrerie » expirait et ensuite la commission s'est penchée sur les résultats de l'enquête. Pendant les réunions les remarques et questions reçues ont été discutées et les amendements ont été adaptés pour que la commission, ainsi que ceux qui avaient introduit des remarques puissent s'y retrouver. Ensuite, la version finale des amendements a été soumise au Conseil d'administration du NBN qui les a approuvés. Finalement, les amendements ont été ratifiés par la publication au Moniteur belge du 17 février 2010.

En dehors de la norme NBN S 23-002 « vitrerie », la commission E 129 s'est également acquittée d'autres tâches. Ainsi la représentation de la commission dans d'autres commissions de normalisation (CEN, ISO) a été organisée, les travaux du CEN TC 129 et de l'ISO TC 160 ont été suivis et, où nécessaire, un vote ou un avis belge a été émis via le NBN.

CONSTRUCTION DURABLE

Plusieurs réunions du groupe de travail Construction Durable de la FIV ont eu lieu en 2009. A l'agenda de ce groupe de travail on retrouve des thèmes comme Environmental Product Declarations (EPD), la certification de bâtiments durables (Valideo, Local Green Building Council, CSTC), recyclage de verre plat, etc…. En ce qui concerne les EPD on s'est attardé sur l'initiative de la fédération des Producteurs de Matériaux de Construction (PMC) afin de développer un communication format qui permet de communiquer uniformément en Belgique sur les EPD qui ont été rédigés à l'étranger. L'applicabilité du format pour le matériau verre a été analysée et discutée lors de la réunion. L'initiative du SPF Environnement de démarrer un programme EPD belge dans le cadre de son plan de produits stratégique a également été étudiée. Ensuite le point de vue de l'industrie verrière a été communiqué au PMC.

PROJET VOKA-PLUS EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Dans le cadre de l'accord de collaboration VOKA-plus un projet autour du thème efficacité énergétique des bâtiments a également été mis en œuvre. Le but de ce projet est d'indiquer la direction dans laquelle la politique flamande devrait évoluer pour 2020 dans ce domaine. A cet effet, VOKA et les fédérations sectorielles flamandes concernées (Vlaamse Confederatie Bouw, VGI, Agoria, UPSI, ….) ont rédigé un document qui sera prochainement soumis au gouvernement flamand.

PROMOTION VERRE HR EN GÉNÉRAL

La Fédération de l'Industrie du Verre figure parmi les premiers secteurs à s'être mobilisés pour les économies d'énergie dans les bâtiments et ainsi la protection de l'environnement. Notre Fédération fait campagne, depuis 1996 pour la promotion des produits verriers isolants à haut rendement.

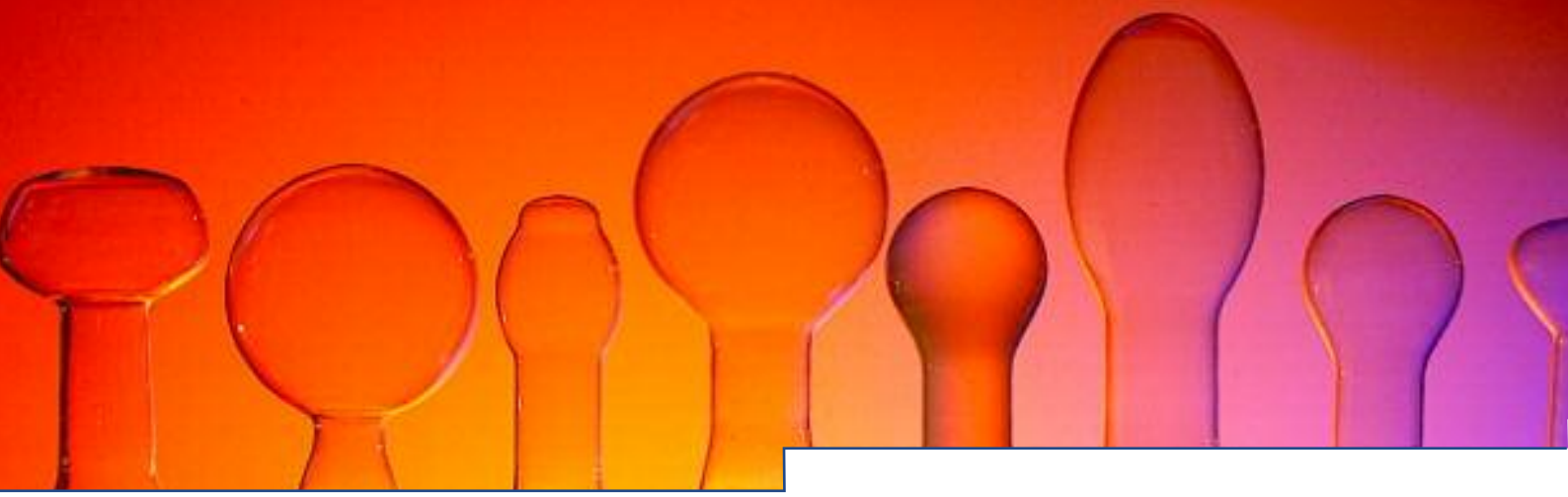

Le parc de logements belge reste un des plus anciens et des plus mal isolés d'Europe malgré toutes les campagnes et incitants en tout genre. Lorsque l'on décide de faire des travaux de rénovation dans son habitation, c'est encore bien trop souvent d'abord pour améliorer le confort, le prestige, l'esthétique ou les commodités.

Tous les acteurs tant publics que privés continuent néanmoins à se mobiliser pour encourager et promouvoir les économies d'énergie et le développement durable.

Il n'est pas possible de dresser ici un inventaire complet de toutes les initiatives auxquelles la F.I.V. a été associée au cours de l'année 2009 tant elles furent nombreuses. Nous n'en citerons que les plus importantes:

- Hearings au sein du Conseil Central d'Economie sur la fiscalité verte et sur les emplois verts;
- Prise de position sur la partie 'efficacité énergétique des bâtiments' de l'étude que Mc Kinsey a effectuée pour la FEB;
- De nombreuses informations ont été données sur le verre et les vitrages aux autorités compétentes, aux professionnels de la construction et aux particuliers. Les conseillers se sont particulièrement démenés au cours de l'exercice pour donner un maximum de conférences et séances d'information afin de mieux faire connaître les qualités et caractéristiques des produits verriers qui peuvent contribuer aux économies d'énergie. Ceci auprès des particuliers, des centres de recherches, des guichets d'énergie et de diverses plateformes, …;
- Ils ont également été particulièrement actifs dans le cadre du plan flamand «Energierenovatieprogramma 2020» et des clusters wallons;
- Les contacts avec les fabricants de châssis de tous matériaux et avec les fabricants des protections solaires ont été intensifiés;
- Les contacts avec les gouvernements régionaux dans le cadre des réglementations PEB, pour les primes, les plans d'action pour le remplacement des simples vitrages et des vieux doubles vitrages «classiques», le vitrage solaire ont eux aussi été nombreux. Voir notamment notre action pour les primes de la Région wallonne;
- Plusieurs de nos membres sont actifs dans le 6ième pôle du Plan Marshall 2.Vert.

PRIMES ENERGIE 2010 DE LA RÉGION WALLONNE

Début 2010, de nombreux bruits de couloir et rumeurs ont circulé concernant l'élaboration du nouveau programme de primes à l'énergie en Région wallonne pour 2010. Il semblait notamment que le changement de double vitrage classique par du double vitrage à haut rendement ne soit pas prévu dans le système d'incitants rénové. La Fédération a manifesté ses craintes et commentaires au Ministre de tutelle Jean-Marc Nollet. Il en a tenu compte et a, également sur base des autres actions menées précédemment, suivi les recommandations du secteur en favorisant ce remplacement par la prime « double vitrage ».

La FIV soutient les lignes directrices du régime de primes 2010: priorité donnée à l'isolation de l'ensemble de l'enveloppe d'un bâtiment – toiture, murs et sol - et la gradation des aides pour les revenus modestes. La Fédération déplore néanmoins que le vitrage de contrôle solaire n'y est pas encouragé pour éviter la surchauffe contrairement aux protections solaires extérieures, et ceci malgré ses divers avantages. Le secteur regrette également la discrimination arbitraire et non fondée entre les isolants classiques et les isolants présentés comme « naturels ».

CONGRES ET STUDENT'GLASS AWARD

La FIV a organisé le 9 octobre 2009, la 10ème édition de son désormais incontournable Congrès des transformateurs de Verre Plat à CEFOVERRE, le centre de compétence pour le secteur situé à Jumet.

Nombreux furent ceux qui ont répondu présents et les formulaires d'évaluation rentrés par les participants ont montré un taux de satisfaction moyen de 4,1/5. Cette dixième édition figure donc parmi les meilleurs crus.

Les thèmes abordés furent les suivants:

- La relation entre lumière et verre;
- Le rôle du verre dans le concept de la maison passive;
- Une note d'Information Technique sur les ouvrages particuliers en verre;
- Présentation des activités des groupes de travail FIV 'HR' et 'Construction Durable', avec accent sur le GT HR.

Le 10ème Congrès fut aussi, et c'est une nouveauté, l'occasion de remettre le 9ème Student's Glass Award à l'étudiante architecte **Céline Hautfenne** de l'**Institut Victor Horta**. Pour la première fois également depuis l'existence du concours, l'occasion a été donnée à la gagnante de commenter son projet.

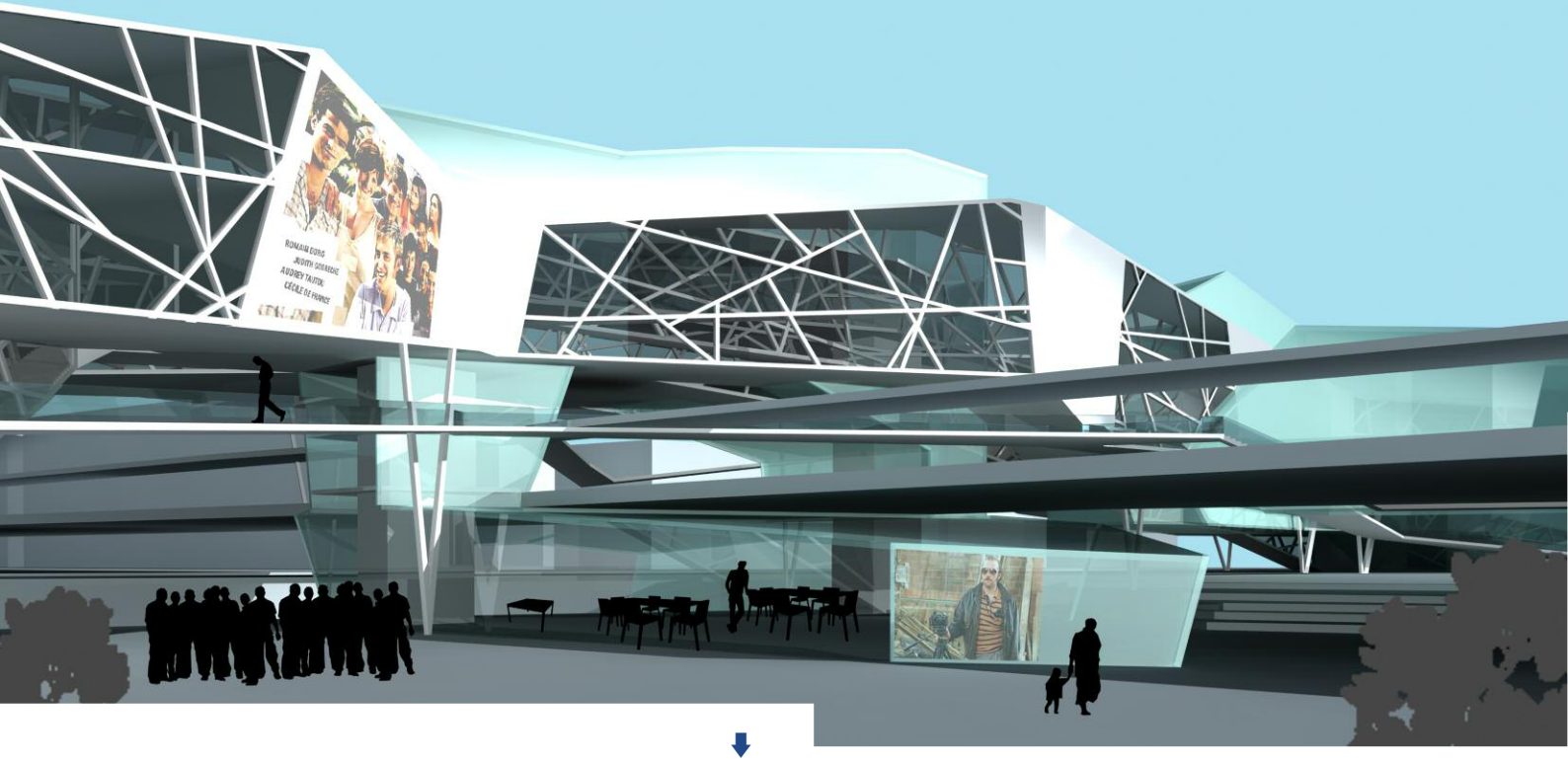

Il s'agissait ici d'un «Centre Européen dans le quartier de la Gare du Midi à Bruxelles» conçu en verre, bien sûr !

La transparence et l'opalescence du verre confère au projet un contraste justement harmonisé. Et le jury a apprécié ! Ce projet, situé dans le quartier du Midi à Bruxelles, se veut un endroit de convergence autour du thème de l'identité culturelle. Il intègre des espaces d'expositions, un réseau de musées, des spectacles de rues ou encore une Agora virtuelle.

L'utilisation ingénieuse du verre à la fois transparent et opacifié a permis de créer des espaces statiques et dynamiques. Le voile en verre de la façade permet une vision et une ouverture de Bruxelles sur l'Europe. Par ailleurs, la transparence du verre est ici habilement utilisée ; elle permet de fusionner la vie à l'intérieur du bâtiment avec l'animation externe du quartier du Midi.

Le voile de verre transparent du bâtiment contraste et s'accommode harmonieusement avec les masses cristallines qui sont des éléments statiques et qui constituent au sein du bâtiment, des espaces de calme dédiés à la lecture ou consacrés à la création artistique.

Pour rappel, le Student's Glass Award, instauré en 2001, s'adresse aux étudiants de dernière année en Architecture, Ingénieur civil ou industriel d'un Institut ou d'une Université belge. Le but de cette initiative consiste à promouvoir le secteur verrier et à favoriser le contact entre le monde de l'entreprise et celui de l'enseignement

Deux types de travaux entrent en ligne de compte pour l'attribution du prix:

- Ceux qui valorisent explicitement les aspects architecturaux du verre, c'est-à-dire l'utilisation créative des matériaux et produits verriers;
- Ceux qui font un apport fondamental à l'innovation des produits verriers et leurs applications architecturales.

Le concours s'adressait cette année aux étudiants ayant terminé, en 2008, leurs études d'architecture, d'ingénieur civil ou d'ingénieur industriel.

Céline Hautfenne